

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS et le quatorze octobre à neuf HEURES et trente MINUTES, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mr ORBILLOT Pascal, Maire,

Présents : Mmes RIVAIRAN Laetitia, VAISSIERE Pascale, COUGNAUD Caroline, Mme. GLEIZES Laure, Mrs ORCAN Michel, ORBILLOT Pascal, ROLAND Pascal, BOYER Jean-Yves, PASSEBOSC Jacky

Absents : M. COUSINIER Denis, Mme. DAMIEN Mélanie

Secrétaire : Mme RIVAIRAN Laetitia

Quorum : 9 présents

1 PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 OCTOBRE 2023

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 9 OCTOBRE 2023 au Conseil municipal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2 DELIBERATION ADHESION RGPD DE ADM DU TARN

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Le maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Le maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL

D'autoriser le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la protection des données » proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,

De désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD « personne morale » de la collectivité,

DECISION

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

D'autoriser le maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données »,

D'autoriser le maire à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,

D'autoriser le maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

D'autoriser le maire à prévoir les crédits au budget

3 DELIBERATION CONVENTION PARTENARIAT MEDIA-TARN

Dans le cadre de la politique commune d'éducation artistique et culturelle au cinéma conduite au profit du jeune public, l'association Média-Tarn, par délégation des services de l'Etat, est chargée d'organiser l'opération « Ecole et Cinéma », mise en œuvre au profit des élèves des écoles de la Commune.

Il convient de fixer, par convention, les modalités de mise en œuvre de la contribution financière de la commune visant à assurer une participation aux coûts de gestion et d'organisation de cette opération coordonnée par la structure Média-Tarn.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à hauteur de 1.50 €/élève et par an. Le nombre total d'élèves de la Commune de Massaguel étant de 18 la participation de la Commune s'élèverait à 27€ pour l'année scolaire 2023/2024.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention fixant les engagements de la Commune et de Média-Tarn.

4 DECISION MODIFICATIVE SUBVENTIONS BUDGET EAU

Suite à des opérations d'ordre pour amortir des subventions perçues qui n'étaient pas prévus au budget 2023 il y a lieu de faire une modification.

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ORBILLOT Pascal, Maire.

Objet : DM_2 BUDGET EAU 16021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 777 : Quote-part des subv. d'inv. v..		3 617.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		3 617.00 €
R 7011 : Eau	3 617.00 €	
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar	3 617.00 €	

5 DECISION MODIFICATIVE DEPRECIATIONS BUDGET EAU

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une provision de fonds pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. ORBILLOT Pascal, Maire.

Objet : DM_3 BUDGET EAU 16021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6815 : Dotations aux provisions pour ri		1 880.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		1 880.00 €
R 7815 : Reprises prov risques et charges		1 880.00 €
TOTAL R 78 : Reprise sur amort et provisions		1 880.00 €

6 DECISION MODIFICATIVE REDEVANCES BUDGET EAU

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour rembourser les taxes de l'Agence de l'eau

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de M. ORBILLOT PASCAL, Maire.

Objet : DM_4 BUDGET EAU 16021

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6155 : Sur biens mobiliers	668.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	668.00 €	
D 701249 : Rev agence eau - redev pollu dom		668.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		668.00 €

7 DECISION MODIFICATIVE DEPRECIATIONS BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une provision de fonds pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Conseil MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de M. ORBILLOT PASCAL, Maire.

Objet : DM_1 BUDGET ASSAINISSEMENT 16022

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6815 : Dotations aux provisions pour ri		240.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements		240.00 €
R 7815 : Reprises prov risques et charges		240.00 €
TOTAL R 78 : Reprise sur amort et provisions		240.00 €

8 DECISION MODIFICATIVE REDEVANCES BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour rembourser les taxes de l'Agence de l'eau

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Conseil MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de M. ORBILLOT PASCAL, Maire.

Objet : DM_2 BUDGET ASSAINISSEMENT 16022

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 621 : Personnel extérieur au service	207.00 €	
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	207.00 €	
D 706129 : Rev agce eau - red mod rés. coll		207.00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits		207.00 €

9 DECISION MODIFICATIVE EMPRUNT BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour rembourser le capital de l'emprunt auprès du Crédit Agricole

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Conseil MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de M. ORBILLOT Pascal, Maire.

Objet : DM_3 BUDGET ASSAINISSEMENT 16022

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 020 : Dépenses imprévues (invt)	2 200.00 €	
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues Invest	2 200.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		2 200.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		2 200.00 €

Signataires :

10 DECISION MODIFICATIVE INTERETS BUDGET ASSAINISSEMENT

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour rembourser les intérêts de l'emprunt auprès du Crédit Agricole

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS, le 14 octobre, le Conseil MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE sous la présidence de M. ORBILLOT Pascal, Maire.

Objet : DM_4 BUDGET ASSAINISSEMENT 18022

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 621 : Personnel extérieur au service	600.00 €	
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés	600.00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		600.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		600.00 €

11 DECISION MODIFICATIVE RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour corriger l'affectation du résultat.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur terrains	3 095.47 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 095.47 €	
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	3 095.47 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	3 095.47 €	

12 DECISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une modification du budget pour amortir et neutraliser les opérations d'amortissement des subventions versées au SDET en 2022.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 198 : Neutralisation des amortissements		26 000.00 €
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections		26 000.00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		26 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		26 000.00 €
R 2804181 : Amort. subv org.publics divers-Biens mobiliers, matériel, ét		26 000.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		26 000.00 €
R 77681 : Neutralisation des amortissements		26 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		26 000.00 €

13 DECISION MODIFICATIVE DEPRECIATIONS BUDGET PRINCIPAL

Suite à la demande du percepteur, il y a lieu de faire une provision de fonds pour les créances douteuses et contentieuses de plus de deux ans.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		1 694.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		1 694.00 €
R 786 : Reprises sur dépréciations et provisions		1 694.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		1 694.00 €